

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019517	Date d'inspection Le 01 février 2022	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 1 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 août 2021	01 févr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Les éducatrices concernées ont terminés le cours en ligne.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi (température ressentie de -33), la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (fiches), des dossiers d'incident, des activités quotidiennes et du lieu d'exploitation.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 février 2022

Date

original signé par
Denise Daigle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 février 2022

Date